

Société Tunisienne
de l'Electricité et du Gaz



DIRECTION CENTRALE FINANCES ET COMPTABILITÉ DIRECTION COMPTABILITÉ

ÉTATS FINANCIERS 2021

SOMMAIRE

LES FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2021	5
LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2021	8
- Le bilan	9
- L'état de résultat	12
- L'état des flux de trésorerie	14
LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS	16
- Respect des normes comptables	17
- Principes et méthodes comptables pertinents et essentiels appliqués	17
- Les notes sur le bilan	24
- Les notes sur l'état de résultat	35
- Les résultats par activité	41
AUTRES INFORMATIONS	45
- Schéma des soldes intermédiaires de gestion	46
- Détermination du résultat fiscal	47
- Les engagements hors bilan	49
RAPPORTS DE L'AUDITEUR EXTERNE	50
DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	61





LES FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2021

■ Les principaux faits saillants ayant marqué l'exercice 2021 :

» Suite à la note du Ministère des Finances numéro 2022-08-21000-820 en date du 27/07/2022 transmise à la STEG par le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie sous le numéro 691 en date du 29/07/2022, le Ministère des Finances a reconnu les créances de la STEG relatives à la prise en charge de l'Etat des déficits comptables constatés au niveau des états financiers.

Ladite subvention est ajustable et fera l'objet d'une discussion entre les services du Ministère des Finances et la STEG.

La prise en charge par l'Etat des pertes nettes a été recommandée lors de la réunion Ministérielle tenue le 30 décembre 2014. Cette démarche a été également soulevée lors de la réunion tenue au Ministère des finances en date du 17 juin 2015 en présence des représentants du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, du Ministre des finances, du Ministère du Développement et de la Coopération internationale, de l'Entreprise Tunisienne d'activités pétrolières « ETAP » et de la STEG, où ils ont décidé d'adopter cette démarche à partir de l'exercice 2016.

Sur cette base, la STEG a procédé à la comptabilisation, au cours de l'exercice 2021, d'une subvention à recevoir sur la base du résultat comptable net des exercices 2016, 2017, 2018 2019, 2020 et 2021.

Lesdites subventions s'élèvent à 3 930 millions de dinars, détaillées comme suit :

Année	Montant
2016	354 423 375
2017	1 193 680 713
2018	2 093 505 085
2019	-106 409 910
2020	60 170 126
Total I	3 595 369 389
2021	334 776 684
Total Général	3 930 146 073

Le Conseil d'Administration dans sa réunion du 25 août 2022, a décidé de comptabiliser les subventions à recevoir relatives aux exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 au sein du compte « Modifications comptables affectant les résultats reportés ».

Ce traitement a été justifié par :

- » L'importance de ces subventions et de leurs impacts significatifs sur le résultat de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2021,
- » Le paragraphe n°17 de la norme comptable tunisienne n°12 relatives aux subventions publiques qui stipule : « les subventions attribuées pour couvrir des charges spécifiques sont à rapporter aux résultats des exercices ayant enregistré ces charges ».
- » Le cadre conceptuel est supérieur aux normes comptables.
- » Sur la base de la convention comptable relative à la prééminence du fond sur la forme, qui stipule que lorsque la substance des opérations et autres événements n'est pas toujours cohérente avec ce qui ressort du montage juridique apparent et pour que l'information représente d'une manière fiable les transactions et autres événements qu'elle vise à représenter, il est nécessaire qu'ils soient enregistrés et présentés en accord avec leur substance et la réalité économique et non pas seulement selon leur forme juridique

Par conséquent, ce traitement comptable affectera le résultat net comptable d'une part et le total des capitaux propres d'autre part comme suit :

Libellé	Montant avant modifications	Montant après modifications
Résultat net avant modifications comptables	-377 439 414	-42 662 730
Total des capitaux propres	-2 728 272 759	1 201 873 314

- » La poursuite de la réalisation du programme d'investissement dont l'enveloppe en 2021 s'est élevée à 334 MDT et se rapporte à la production 67 MDT, au transport 33 MDT, à la distribution d'électricité 136 MDT, au gaz 86 MDT et divers 12MDT.
- » Les ventes d'électricité de 2021 ont augmenté de 56 MDT soit 1,4% par rapport à 2020 passant de 3988,1 MDT à 4044 MDT. Les ventes de gaz naturel ont connu une augmentation de 59,3 MDT soit 4,9% passant de 1216,5 MDT en 2020 à 1275,8 MDT en 2021.
- » Les ventes des produits GPL en 2021 ont augmenté de 41,5% par rapport à 2020 passant de 65 MDT à 92 MDT.
- » Le prix moyen d'achat de la TEP gaz est passé de 622,7 DT en 2020 à 719,5 DT à fin 2021; soit une augmentation de 15 %.
- » Le résultat d'exploitation est passé de 133,6 MDT en 2020 à 304,4 MDT à fin 2021.



LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2021

LE BILAN



BILAN au 31 décembre 2021

EN DT

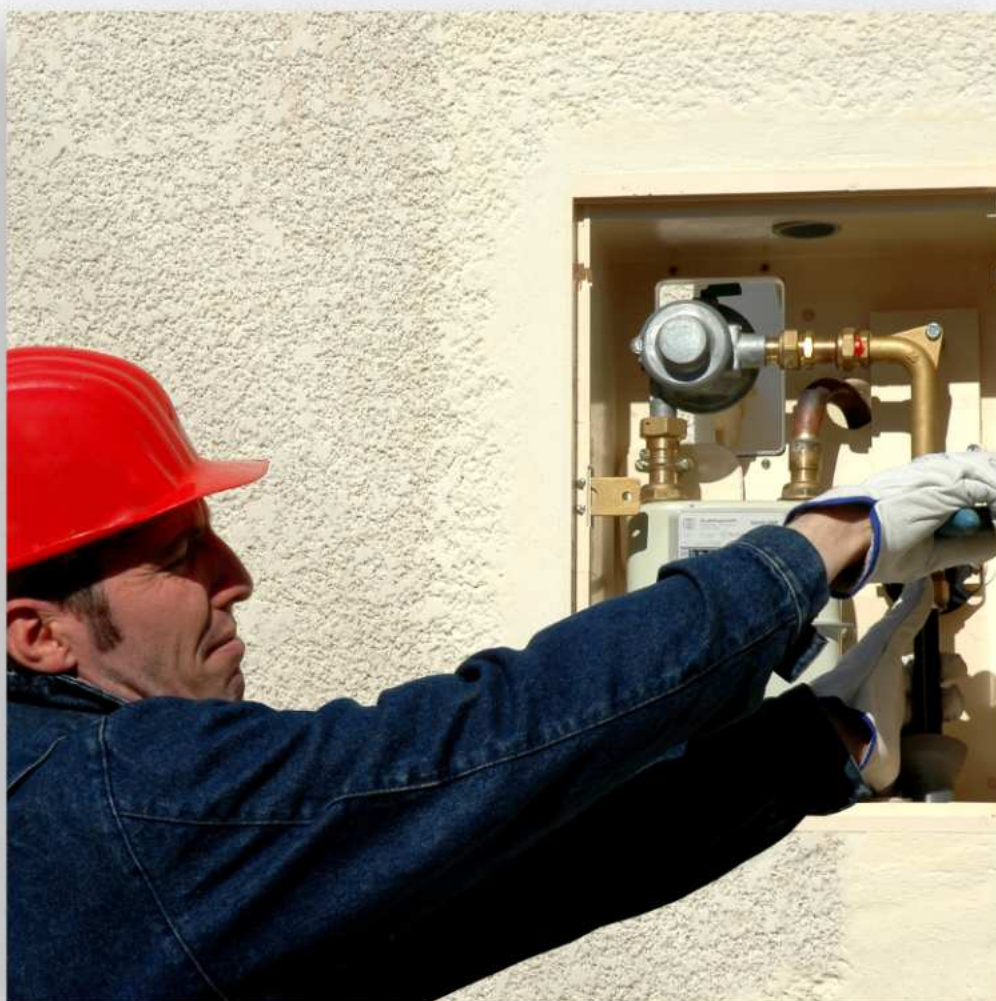
ACTIFS	Notes	2021	2020
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	I-1	7 612 131	7 612 131
Moins : Amortissement		-7 447 946	-6 914 012
Actifs corporels immobilisés			
Immobilisations corporelles achevées	I-1	13 987 532 973	13 784 710 841
Moins: amortissements		-7 675 448 259	-7 180 150 361
Immobilisations corporelles en cours	I-1	1 261 968 361	1 172 727 108
Immobilisations financières	I-2	144 216 921	124 442 606
Moins : provisions		-9 556 487	-13 020 344
Total des actifs immobilisés		7 708 877 694	7 889 407 969
Total des actifs non courants		7 708 877 694	7 889 407 969
ACTIFS COURANTS			
Stocks	I-3	358 878 514	354 345 096
Moins : provisions		-27 791 773	-28 657 055
Clients et comptes rattachés	I-4	3 380 916 429	2 894 213 708
Moins : provisions		-1 093 364 778	-862 786 882
Autres actifs courants	I-5	4 123 884 110	195 651 159
Moins : provisions		-11 284 749	-9 854 409
Autres actifs financiers	I-6	19 024 911	15 723 076
Liquidités et équivalents de liquidités	I-7	581 294 115	447 091 122
Total des actifs courants		7 331 556 779	3 005 725 815
TOTAL DES ACTIFS		15 040 434 473	10 895 133 784

BILAN au 31 décembre 2021

EN DT

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2021	2020
CAPITAUX PROPRES			
Fonds de dotation		75 194 652	75 194 652
Réserves légales		235 002	235 002
Autres capitaux propres		1 601 427 759	1 590 079 814
Résultats reportés		-432 321 369	-3 884 438 725
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		1 244 536 044	-2 218 929 257
Résultat de l'exercice		-42 662 730	-60 170 126
Total des capitaux propres avant affectation	I-8	1 201 873 314	-2 279 099 383
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	I-9	6 342 877 428	6 995 835 634
Dépôts de garantie		459 596 523	432 228 724
Provisions pour risques et charges	I-10	679 443 315	597 673 015
Autres passifs non courants	I-11	1 009 000	1 009 000
Total des passifs non courants		7 482 926 266	8 026 746 373
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	I-12	4 174 511 365	2 599 713 030
Autres passifs courants	I-13	590 756 293	820 995 024
Concours bancaires et autres passifs financiers	I-14	1 590 367 235	1 726 778 740
Total des passifs courants		6 355 634 893	5 147 486 794
TOTAL DES PASSIFS		13 838 561 159	13 174 233 167
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		15 040 434 473	10 895 133 784

L'ÉTAT DE RÉSULTAT



Etat de résultat au 31 Décembre 2021

EN DT

LIBELLES	Notes	2021	2020
REVENUS	II-1	5 425 283 749	5 281 721 967
Subvention d'exploitation	II-2	1 368 776 684	100 000 000
Coût des ventes	II-3	-6 246 354 918	-5 225 369 510
MARGE BRUTE		547 705 515	156 352 457
Autres produits d'exploitation	II-4	214 470 109	281 269 076
Frais d'administration		- 68 780 193	- 65 361 657
Autres charges d'exploitation	II-5	- 388 956 102	- 238 655 266
RESULTAT D'EXPLOITATION		304 439 330	133 604 611
Charges financières nettes	II-6	- 342 364 719	- 170 561 305
Produits des placements	II-7	1 229 491	1 131 411
Autres gains ordinaires	II-8	12 022 015	15 453 499
Autre pertes ordinaires	II-9	- 11 702 593	- 33 695 631
RESULTAT AVANT IMPÔT		-36 376 477	-54 067 416
Impôt sur les bénéfices		- 6 286 253	- 6 102 710
RESULTAT NET		-42 662 730	-60 170 126
Effet des modifications comptables net d'impôt		3 512 287 482	
Résultat après modifications comptables		3 469 624 752	

Etat des flux de trésorerie au 31 décembre 2021

EN DT

	2021	2020
FLUX DE TRÉSORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net :	- 42 662 730	-60 170 126
Effets des modifications comptables sur les résultats reportés	3 512 287 482	
Ajustements pour :		
- Amortissements & provisions	819 212 161	655 709 951
- Amortissement des subventions	-93 794 644	-92 831 191
- Gains et pertes de change latents	-117 667 107	- 10 361
Variation des :		
- Stocks	-4 533 418	-35 783 906
- Clients et comptes rattachés	-486 702 721	-287 267 211
- Autres actifs courants	-3 931 534 786	-45 205 962
- Fournisseurs d'exploitation	1 625 037 401	-626 260 352
- Autres passifs courants	-242 192 613	305 315 608
- Résultat des cessions	3 180 932	395 563
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 040 629 957	-186 107 987
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Cession d'immobilisations corporelles	6 579 248	9 481 657
Cession d'immobilisations financières	21 573 585	11 342 392
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		- 492 556
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-365 993 648	-628 561 653
Acquisitions d'immobilisations financières	-41 347 900	-20 953 940
Flux de trésorerie liés à l'investissement	-379 188 715	-629 184 100
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts	1 288 823 308	2 733 253 556
Remboursement d'emprunts	-1 948 406 757	-1 934 211 130
Subventions d'investissements	105 142 589	93 667 802
Dépôts de garanties engagées	63 079 006	52 205 365
Dépôts de garantie décaissés	-35 711 207	-25 644 715
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-527 073 061	919 270 878
Variation de Trésorerie	134 368 182	103 978 791
Trésorerie au début de l'exercice	426 322 286	322 343 495
Trésorerie à la fin de l'exercice	560 690 468	426 322 286



LES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les présents états financiers ont été arrêtés par référence aux normes comptables tunisiennes sauf les dettes en monnaies étrangères, l'incorporation des coûts de démantèlement dans le coût des immobilisations et pour lesquelles la STEG applique les normes internationales.

Les bases de mesure et principes comptables spécifiques qui ont été utilisés pour l'arrêté de ces états financiers se résument comme suit :

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la STEG sont constituées principalement de logiciels informatiques. Elles sont évaluées au coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 3 ans.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles de la STEG, amortissables ou en cours de réalisation, sont évaluées au coût d'acquisition ou de production et font l'objet d'un amortissement linéaire sur les durées de vie estimées suivantes :

Bâtiments	50 ans
Equipement de distribution	25 ans
Equipement de transport	25 ans
Equipement de production hydraulique	25 ans
Equipement de production TV & TAC	20 ans
Equipement Gaz	20 ans
Matériel de production diesel	10 ans
Gros outillage	10 ans
Matériel de téléphonie	10 ans
Ascenseurs bâtiments industriels	10 ans
Equipements de cuisine	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Equipement de bureau	5 ans
Matériel de sécurité	5 ans
Equipement informatique	3 ans

A noter que Les immobilisations existantes (centrales, lignes et postes HT) ont fait l'objet d'une étude sur les coûts de leur démantèlement. A compter de 2007, le coût de démantèlement est incorporé dans la valeur initiale des immobilisations.

» Capitalisation des charges d'emprunts

Les charges d'emprunts encourues pendant la période de construction sont incorporées au coût du bien donnant droit à capitalisation de telles charges.

L'immobilisation des charges d'emprunts est suspendue pendant les périodes de longue interruption des travaux. La STEG cesse également l'immobilisation des charges d'emprunts dès l'achèvement total ou partiel des travaux (projet avec plusieurs parties constitutives indépendantes) et ce, par application des dispositions de la norme comptable internationale IAS 23 relative aux « coûts des emprunts ».

» Pièces de rechanges spécifiques (pour centrales de production d'électricité...)

Les pièces des rechanges sont habituellement inscrites en stock et comptabilisées dans le résultat lors de leurs consommations. Toutefois, les pièces de rechange principales et le stock de pièces de sécurité constituent des immobilisations corporelles si la STEG compte les utiliser sur plus d'un exercice.

De même, si les pièces de rechange (spécifiques) ne peuvent être utilisées qu'en association avec une immobilisation corporelle (non interchangeables) et que l'on s'attend à ce que leur utilisation soit irrégulière, elles sont comptabilisées en immobilisations corporelles et amorties sur une période ne dépassant pas la durée d'utilité de l'actif s'y rapportant.

» Coût de démantèlement et d'enlèvement des actifs et de remise en état des sites d'exploitation

Les coûts de démantèlement et d'enlèvement des immobilisations techniques et de remise en état des sites d'exploitation (centrales de production d'électricité, postes et lignes HT, usine GPL, station d'El Borma...) sont estimés et incorporés aux coûts d'acquisition des immobilisations corporelles concernées en contrepartie de provisions pour risques et charges, après leur actualisation pour tenir compte de l'effet de la valeur temps de l'argent, pour être amortis sur les durées d'utilité économique de ces immobilisations corporelles.

Les profits résultant de la sorties des actifs ne sont pris en compte même si cette sortie est étroitement liée à l'évènement à l'origine des provisions pour coûts de démantèlement et d'enlèvement des actifs et de la remise en état des sites d'exploitation. De telles provisions ne sont constituées que lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite incombant à la STEG de démanteler et d'enlever les actifs et de remettre en état les sites d'exploitation. L'augmentation de ces provisions due à l'écoulement du temps est comptabilisée en charges financières.

Cette méthode de comptabilisation issue de l'application des dispositions des normes comptables internationales IAS 16, Immobilisations corporelles, et IAS 37, Provisions

passifs éventuels et actifs éventuels, remplace celle préconisée par la norme comptable Tunisienne NCT 05, Immobilisations corporelles, jugée moins pertinente.

En effet, le paragraphe 32 de cette norme prévoit que « dans le cas d'une acquisition pour laquelle d'importants coûts démantèlement, de déplacement ou de remise en état devront être engagés à la fin de la durée d'utilisation, ceux-ci devront être déduits de la valeur résiduelle escomptée de l'immobilisation, ce qui induira une augmentation de la charge d'amortissement annuelle. Tout solde négatif en résultant devra être provisionné au passif. »

3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les prises de participation sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, hormis les frais. A la date de clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur intrinsèque ou boursière s'il s'agit de titres cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

4. CHARGES REPORTÉES

En règle générale, les charges engagées par la STEG au cours d'un exercice sont imputées en totalité à cet exercice. Toutefois, les charges pouvant avoir un impact bénéfique sur les résultats futurs sont portées à l'actif du bilan sous la rubrique « autres actifs non courants » puis résorbées selon une méthode et sur une période permettant le meilleur rattachement des charges aux produits.

5. STOCKS

Les stocks sont valorisés initialement à leur coût d'acquisition incluant, en plus du prix d'achat, les frais d'approche : droits de douane, frais de transport, d'assurance et autres frais accessoires. A la date de clôture, les stocks sont valorisés en appliquant la méthode du coût moyen pondéré.

La provision des stocks au niveau de la STEG est calculée par plusieurs critères à savoir :

- 100% sur les articles rossignols du magasin rossignol
- 15% sur le stock de combustible impompable.
- La différence entre le coût d'achat et le prix de vente du gaz naturel qui multiplie la quantité du gaz détenue dans les pipes et destinée à la revente.

- Provision sur la base des taux de couverture pour les autres. Cette provision est déterminée selon une matrice du pourcentage de dépréciation en fonction de la couverture et de la nature du matériel.
- Pour les articles en stocks qui n'ont pas subi une consommation pendant les trois dernières années, le taux de provision pour dépréciation de valeur maximum appliqué est de 40%.

6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Pour la détermination de la provision pour dépréciation des comptes clients, la STEG utilise les taux suivants :

- Provisions impayés N-2 et antérieurs des clients travaux, AGM (gaz mensuelle) et MT : 100% ;
- Provisions impayés ADM BT année N-1 et antérieurs : 50% ;
- provisions dossiers proposés aux contentieux : 25% du solde physique ;
- provisions impayés contentieux : 75% du solde comptable ;
- provisions facilité de paiement : 25% du solde comptable ;
- provision client entreprises publiques en difficultés : 100% ;
- provisions client en difficulté : 100% ;
- provisions impayés fraudes : 25% du solde comptable ;
- provisions impayés domiciliés MT et Gaz : 50% du solde comptable ;
- Provisions chèques rejetés/ clients : 100% du solde comptable ;
- Provisions effets rejetés/ clients : 100% du solde comptable ;
- Les impayés RCD et de la famille de l'ex président de la république sont totalement provisionnés ;
- Provisions AIC : 100%.
- Provisions collectivités publiques : année N-2 et antérieurs : 100% et année N-1 et antérieurs : 50%
- Provision pour les facilités de paiement : le solde du compte abonnés facilités de paiement est provisionné à raison de 25% à l'instar du proposé au contentieux. Pour les facilités de paiement facturées et non encore encaissées, la créance douteuse est provisionnée à raison de 75%.
- Provisions individualisées des entreprises en difficultés

7. EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés initialement pour leur valeur d'encaissement (en application du taux de change en vigueur à la date de l'opération pour les emprunts libellés en monnaies étrangères).

A la date de clôture, les emprunts en monnaies étrangères sont évalués sur la base du taux de change en vigueur à cette date. L'écart de change, perte ou gain, qui en résulte est pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice (méthode préconisée par les normes comptables internationales).

Enfin, les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long terme sont reclassées parmi les passifs courants à la date de clôture.

8. OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en monnaies étrangères effectuées par la STEG sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Lors du règlement la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte inscrite dans le résultat de l'exercice.

A la date de clôture, les éléments en monnaies étrangères sont évalués sur la base du taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

9. REVENUS

Les ventes

Les ventes d'électricité et de gaz sont constatées en produits à l'émission des factures intermédiaires (factures d'acomptes) ou définitives.

Avances sur consommation

Les avances sur consommations ne font pas partie des revenus proprement dits. A leur réception, elles sont traitées comme des dépôts et cautionnements reçus et présentées parmi les passifs non courants. Elles sont débitées préalablement à la rupture des contrats d'abonnement.

Energie en compteurs ou « énergie livrée non facturée »

A la fin de la période comptable (année ou semestre), l'énergie livrée et non encore facturée est estimée et prise en compte parmi les revenus. Les quantités de cette énergie livrée et non

facturée sont déterminées à partir des éléments de la dernière facturation et ce pour chaque client. L'évaluation est faite sur la base du prix de vente moyen de la dernière période de facturation. Une décote de 15% est faite pour tenir compte des charges restant à engager (relève, facturation, etc.).

Travaux et Prestations Remboursables « TPR »

Les revenus de la STEG découlant de la réalisation de travaux ou de la prestation de services facturables à des tiers sont comptabilisés au fur et à mesure que les factures sont émises.

A la date de clôture, les revenus issus de travaux ou services partiellement exécutés sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement prescrite par les normes comptables en vigueur.

10. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les sommes encaissées des tiers comme contribution au financement des investissements sont constatées en subventions d'investissement au niveau des capitaux propres et rapportées au résultat selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes.

11. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

a. Provision pour charge – frais de démantèlement

La STEG a constitué à partir de 2006 des provisions pour faire face aux coûts de démantèlement des équipements (centrales) à la fin de leur vie utile. En 2007, elle a étendu ces provisions pour couvrir ses principales installations : les centrales non encore prises en charge, les lignes HT, les postes HT ainsi que les ouvrages gaz (usine GPL et station d'El Borma).

Les normes comptables internationales IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 37 Provisions, actifs éventuels et passifs éventuels ont été adoptées pour le traitement comptable de ces coûts d'abandon. Le taux d'actualisation adopté est de 9,57%. Un taux d'inflation de 5,7% a été retenu pour cette année.

b. Provision pour charge – avantages du personnel

Etant donné que les états financiers arrêtés au 31 décembre de chaque année doivent présenter de façon exhaustive les passifs de la société, la STEG a décidé pour la première fois en 2010, de comptabiliser les passifs dus au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Les passifs sont définis conformément au cadre conceptuel tunisien de la comptabilité. Toutefois en absence d'une norme tunisienne qui traite de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des passifs liés aux avantages du personnel en l'occurrence les avantages postérieurs à l'emploi, le recours à la norme internationale l'IAS 19 Avantages du personnel, qui est fondée sur un cadre conceptuel international similaire à celui tunisien, s'avère indispensable pour le traitement de ces avantages dont la valeur est jugée significative.

En effet, dès la titularisation d'un agent STEG, il acquiert un droit à une indemnité de départ à la retraite qui correspond à six salaires. La norme internationale IAS 19 classe cet avantage parmi les avantages postérieurs à l'emploi à long terme et elle exige que le montant comptabilisé au passif pour les autres avantages à long terme soit égal au total de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont décrites comme suit :

- Taux d'évolution de la masse salariale 7% ;
- Le taux d'actualisation est de 9,57%.



LES NOTES SUR LE BILAN

Tableau d'amortissement des immobilisations arrêté au 31 décembre 2021

	Situation Initiale au 1 ^{er} janvier	Reclasse- ment	Situation Finale au 1 ^{er} janvier	Acquisitions 2021	Sortie pour Démolition	Sorties 2021	Situation fin 2021	Amortisse- ments au 1 ^{er} janvier	Dotations 2021	Sorties 2021 (Démolition)	Sorties 2021 Inventaire physique	Amortisse- ments fin 2021	VCN à fin 2021
Immobilisations incorporelles	7 612 131		7 612 131				7 612 131	6 914 012	533 934			7 447 946	164 185
Logiciels	7 612 131		7 612 131				7 612 131	6 914 012	533 934			7 447 946	164 185
Immobilisations corporelles	13 784 710 841		13 784 710 841	226 513 246	16 145 432	7 545 683	13 987 532 973	7 180 150 361	509 228 831	6 385 250	7 545 683	7 675 448 259	6 312 084 714
Equipement de production & lignes	12 188 007 763	-17 605	12 187 990 158	180 966 695	16 145 432	7 545 683	12 345 265 738	6 104 828 128	448 790 736	6 385 250	7 545 683	6 539 687 931	5 805 577 807
Terrains & constructions	1 082 116 190	17 605	1 082 133 795	37 635 362			1 119 769 158	594 261 383	47 213 253			641 474 637	478 294 521
Matériel de comptage & autres	320 899 802	-2 404 895	318 494 907				318 494 907	316 654 460	31 378			316 685 838	1 809 070
Matériel roulant	133 231 471		133 231 471	7 137 222			140 368 693	112 047 770	8 950 281			120 998 051	19 370 642
Mobilier & matériel de bureaux	60 455 615	2 404 895	62 860 510	773 967			63 634 478	52 358 620	4 243 183			56 601 803	7 032 675
Total en DT	13 792 322 972	0	13 792 322 972	226 513 246	16 145 432	7 545 683	13 995 145 104	7 187 064 374	509 762 765	6 385 250	7 545 683	7 682 896 205	6 312 248 899

Note n°I- 1-b- Immobilisations corporelles en cours :

	2021	2020
Immobilisations en cours brutes	1 261 968 361	1 172 727 108
Les principaux projets en cours de réalisation concernent :		
La production d'électricité	421 MD	391 MD
Le transport d'électricité	277 MD	252 MD
La distribution d'électricité	69 MD	80 MD
Le gaz	425 MD	376 MD
Divers	30 MD	36 MD
Avances sur travaux Electricité	27 MD	26 MD
Avances sur travaux Gaz	13 MD	12 MD

Note n°I- 2 Immobilisations financières :

	2021	2020
Emprunt Obligataire 2014	1 250 000	1 875 000
Effets à recevoir Long Terme	603 159	624 037
Prêts accordés au personnel (*)	120 432 887	96 266 692
Titres de participation(**)	20 806 459	22 032 199
Dépôts et cautionnement	1 124 416	3 644 678
Total en DT	144 216 921	124 442 606
Provisions Titres de participation	-8 514 914	-9 459 509
Provisions Dépôts et cautionnement	-1 041 573	-3 560 835
Total en DT	-9 556 487	-13 020 344

(*) Les prêts accordés au personnel se composent essentiellement de prêts pour l'accession à la propriété immobilière pour une valeur de 102 MDT.

(**) Le portefeuille titres de participation s'élève à 21 MDT au 31 décembre 2021. Les participations concernent 34 entreprises dont 2 en veilleuse et 6 en liquidation. La provision pour dépréciation du portefeuille titres s'élève à 8,5 MDT et concerne 16 entreprises dont 11 entièrement provisionnées. Le portefeuille se compose essentiellement des titres :

STB	10 127 341 TND
Technopole Borj Cedria	3 849 900 TND
Joint-Gas	2 559 050 TND
Elmed Etudes	763 560 TND
SODIT SICAR	800 000 TND

Note n°I- 3 - Stocks :

Les stocks d'exploitation (matières consommables, matières premières et produits finis) se sont élevés au 31 décembre 2021 à 305 388 476 Dinars et ont été provisionnés à raison de 24 324 463 Dinars.

Les stocks d'investissement (compteurs, transformateurs et disjoncteurs) se sont élevés au 31 décembre 2021 à 53 490 038 Dinars et la provision y afférente s'est élevée à 3 467 310 Dinars.

	2021	2020
STOCKS D'EXPLOITATION	305 388 476	304 297 699
Matières premières	70 864 009	71 143 362
Fuel lourd	33 795 866	35 131 957
Gaz Oil	28 079 754	28 235 108
Gaz	8 988 389	7 776 297
Matières consommables	233 658 419	228 463 985
Pièces de rechanges	41 841 685	43 467 807
Fils & câbles	89 652 144	77 465 693
Supports et isolateurs	42 320 638	41 404 729
Matériel & outillage	25 234 321	26 409 038
Matériel de distribution gaz	25 767 532	30 453 454
Autres matières consommables	8 842 099	9 263 264
Produits finis GPL	162 443	4 068 431
Autres articles de stocks	703 605	621 921
STOCKS D'INVESTISSEMENT (Compteur, transformateur, disjoncteur)	53 490 038	50 047 397
VALEUR BRUTE DES STOCKS EN DT	358 878 514	354 345 096
Provision sur stock d'exploitation	-24 324 463	-25 913 743
Provision sur stock immobilisé	-3 467 310	-2 743 312
STOCKS NETS EN DT	331 086 741	325 688 041

Note n°I- 4 - Clients et comptes rattachés :

Le solde des créances clients et comptes rattachés a augmenté durant l'exercice 2021 pour passer de 2 894 213 708 Dinars en décembre 2020 à 3 380 916 429 Dinars au 31 décembre 2021.

	2021	2020
Créances /abonnés ordinaires BT & Gaz	1 093 944 137	955 008 783
Créances /Etat & Administrations	1 267 081 997	1 014 306 512
Créances actives	1 263 051 961	1 010 276 476
Créances impayées	4 030 036	4 030 036
Créances /Industriels	677 781 779	642 844 702
CPC, gaz naturel	79 572 536	47 611 194
GECOL	210 087 697	269 602 222
Autres industriels	386 413 685	323 923 425
Créances impayées	1 707 861	1 707 861
Créances douteuses	160 290 780	152 413 691
Créances, factures à établir	298 198 427	238 271 836
Energie livrée & non facturée	164 682 172	161 484 074
Créances en cours de régularisation	133 516 255	76 787 762
Créances abonnés domiciliés	43 396 457	28 938 732
Abonnés, effets à recevoir	1 759 588	1 522 596
Autres créances	5 833 296	5 402 607
Sous total en DT	3 548 286 460	3 038 709 459
Surtaxe municipale facturée	-85 329 892	-76 073 994
Fonds de transition énergétique	-10 432 074	-7 544 970
Redevances RTT	-52 050 693	-45 498 340
Clients créditeurs (à affecter)	-19 557 371	-15 378 447
Total en DT	3 380 916 429	2 894 213 708
Provision sur créances /abonnés ordinaires BT & Gaz	-180 965 595	-158 094 941
Provision sur créances /Etat & Administrations	-547 036 371	-468 434 017
Provision sur créances GECOL	-105 837 515	-45 254 654
Provision sur créances autres industriels	-128 248 162	-67 038 580
Provision sur créances douteuses	- 130 478 072	- 123 133 030
Provision Abonnés, effets à recevoir	- 799 062	- 831 659
Total en DT	- 1 093 364 778	- 862 786 882

Note n°I- 5- Autres actifs courants :

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2021 à 4 123 884 110 Dinars contre 195 651 159 Dinars au 31 décembre 2020.

	2021	2020
Fournisseurs débiteurs	3 634 758	3 609 683
Frs avances & acomptes	289 462	627 576
Emballages à rendre	123 670	123 670
Avaries sur matériels importés	591 175	591 175
Autres fournisseurs débiteurs	2 630 450	2 267 262
Personnel	57 434 782	57 275 709
Avances & acomptes	64 668 410	56 450 281
Dépassements quota de gratuité	770 895	923 114
Fonds de solidarité	-9 721 779	-2 895 875
Agents parties débiteurs	497 908	526 846
Autres créances	1 219 349	2 271 343
Etat	31 276 427	31 986 384
Crédit d'impôt	14 133 570	16 087 524
Retenues à la source	-1 689 743	758 320
TFP (nette de ristourne)	0	0
Participation aux branchements gaz	18 832 600	15 140 540
Parties liées	1 285 760	1 285 760
Créances sur stés filiales	1 285 760	1 285 760
Autres débiteurs	13 542 606	16 313 834
Dégâts causés aux biens de la STEG	1 362 575	2 001 281
Divers	12 180 031	14 312 553
Compte de régularisation	4 013 648 321	82 703 131
Charges constatées d'avances	78 417 839	82 695 871
Etat, subvention à recevoir (*)	3 930 146 074	0
Produits à recevoir	5 084 408	7 260
Comptes d'attente débiteurs	3 061 455	2 476 658
Total en DT	4 123 884 110	195 651 159
Provision Emballages à rendre	-123 670	-123 670
Provision Avaries sur matériels importés	-591 126	-591 126
Provision Agents partis débiteurs	-497 892	-526 830
Provision Créances sur sociétés filiales	-1 285 760	-1 285 760
Provision Dégâts causés aux biens de la STEG	-1 362 575	-2 001 283
Provision Divers	-4 480 014	-4 427 901
Provision Comptes d'attente débiteurs & Fonds solidarité	-2 943 712	-897 839
Total en DT	- 11 284 749	- 9 854 409

(*) 3 930 146 074 DT est la valeur globale de la subvention reconnue par l'Etat au titre des années de 2016 à 2021. Ce traitement comptable est établi conformément au paragraphe 17 de la norme comptable tunisienne numéro 12 relative aux subventions publiques prévu dans le système comptable des entreprises (voir la page sur les faits saillants).

Note n°I- 6 - Autres actifs financiers :

Les autres actifs financiers s'élèvent à fin 2021 à 19 024 911 Dinars contre 15 723 076 à fin 2020.

	2021	2020
Prêts à moins d'un an	18 399 911	15 098 076
Échéance moins d'un an Emprunt Obligataire 2014	625 000	625 000
Total en DT	19 024 911	15 723 076

Note n°I-7 - Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités ont passé de 447 091 122 Dinars au 31 décembre 2020 à 581 294 115 Dinars au 31 décembre 2021.

	2021	2020
Banques et chèques postaux	580 227 981	445 082 963
Chèques, quittances à encaisser	772 673	1 884 186
Effets remis à l'encaissement	203 661	37 429
Caisses	89 801	86 544
Total en DT	581 294 115	447 091 122

Note n°I- 8- Mouvements des capitaux propres :

	2021	Mouvements de l'année		2020
		Entrées	Sorties	
Fonds de dotation	75 194 652			75 194 652
Réserve légale	235 002			235 002
Réserve spéciale de réévaluation	417 380 911			417 380 911
Réserve spéciale de réinvestissement	2 153 193			2 153 193
Autres réserves	31 394 605			31 394 605
Subventions d'investissement	1 150 499 050	105 142 589	93 794 644	1 139 151 105
Résultats reportés	-432 321 369	3 597 699 288	145 581 932	-3 884 438 725
Résultat de l'exercice	-42 662 730			-60 170 126
Total en DT	1 201 873 315	3 702 841 877	239 376 576	-2 279 099 383

Les résultats reportés ont été impactés essentiellement par les subventions à recevoir reconnues par l'Etat pour une valeur de 3 595 369 389 DT. Ce montant a été déterminé suite à la note du Ministère des Finances numéro 2022-08-21000-820 en date du 27/07/2022 parvenue à la STEG sous le numéro 691 en date du 29/07/2022 ayant pour objet la reconnaissance de l'Etat de ces dettes envers la STEG. Ce montant est relatif aux résultats nets des exercices comptables de 2016 à 2020 détaillé conformément au tableau suivant :

Année	Montant
2016	354 423 375
2017	1 193 680 713
2018	2 093 505 085
2019	- 106 409 910
2020	60 170 126
Total	3 595 369 389

Il est à signaler que ce montant demeure provisoire et susceptible d'ajustement au cours des prochains exercices comptables.

Le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 25 août 2022, a décidé d'imputer les résultats nets des exercices de 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, soit le montant de 3 595 369 389 DT en tant que modifications comptables des résultats reportés et d'imputer le résultat net de 2021 en tant que produit de l'exercice. La contrepartie figure parmi les autres actifs courants pour un montant total de 3 930 146 074 DT. Ce traitement comptable est établi conformément au paragraphe 17 de la norme comptable tunisienne numéro 12 relative aux subventions publiques.

Note n°I- 9- Emprunts :

L'endettement durant l'année 2021 peut être détaillé comme suit :

	2021	2020
Crédits directs en devises	5 847 876 978	6 498 031 636
Solde au 1 ^{er} janvier	6 498 031 636	5 826 401 585
Tirages de l'année	140 660 753	1 070 921 272
Actualisation à la clôture	104 278 835	184 165 355
Reclassement au CT	-895 094 246	-583 456 576
Crédits rétrocedés en devises	495 000 450	497 803 998
Solde au 1 ^{er} janvier	497 803 998	501 049 383
Tirages de l'année	38 643 012	102 292 172
Actualisation à la clôture	37 081 176	-32 138 414
Reclassement au CT	-78 527 736	-73 399 143
Crédits en TND	0	0
Solde au 1 ^{er} janvier	0	18 450 341
Tirages de l'année	0	0
Reclassement au CT	0	-18 450 341
Total des dettes à long terme en DT	6 342 877 428	6 995 835 634

Note n°I- 10 – Provisions pour risques & charges :

	2021	2020
Provisions pour risques	91 372 165	33 000
Risque fiscal	88 162 396	33 000
Pénalité de retard TCL	3 209 769	0
Provisions pour charges	583 107 170	590 523 372
CPC, autres litiges	12 675 006	11 732 606
Charges d'assurance CPC	9 448 753	9 383 952
Démantèlement des équipements	468 839 749	455 399 083
Indemnités à servir sur fonds de solidarité	97 051 025	82 234 168
Personnel, indemnités de départ à la retraite	-40 081 525	-34 938 961
Déficit vendeur British Gas ^(*)	0	46 000 000
Provision ETAP, pénalité de retard ^(**)	20 000 000	20 000 000
Autres pénalité de retard	14 461 638	0
Provision ANSALDO	712 524	712 524
Autres provisions	4 963 980	7 116 643
Actions en justice	4 963 980	7 116 643
Total net en DT	679 443 315	597 673 015

(*) Une reprise sur provision a été constatée suite au transfert des sites « Hasdrubal et Miskar » de la société « British Gas » à l'ETAP. En effet, Lesdites concessions ont pris fin en juin 2022.

(**) L'ETAP a réclamé des pénalités de retard suite au défaut de paiement de leurs factures. Le montant réclamé est de l'ordre de 64 MDT. Une provision pour risque a été constituée pour un montant de 20 MDT durant l'exercice 2020.

Note n°I- 11 – Autres passifs non courants :

	2021	2020
Crédit Trésor	244 000	244 000
Versements reçus sur augmentation de capital	765 000	765 000
Total en DT	1 009 000	1 009 000

Note n°I- 12- Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde des comptes fournisseurs a passé de 2 599 713 030 Dinars au 31 décembre 2020 à 4 174 511 365 Dinars au 31 décembre 2021.

	2021	2020
Fournisseurs d'exploitation Electricité	700 867 933	336 340 660
Locaux	194 158 900	177 052 086
Etrangers	506 709 033	159 288 574
Fournisseurs d'exploitation Gaz	3 265 512 545	2 006 723 498
Locaux	2 004 758 039	1 115 436 693
Etrangers	1 260 754 506	891 286 805
Fournisseurs d'immobilisations Electricité	152 551 756	203 500 510
Locaux	71 661 024	82 196 004
Etrangers	80 890 732	121 304 506
Fournisseurs d'immobilisations Gaz	42 359 533	41 649 845
Locaux	19 891 071	23 038 111
Etrangers	22 468 462	18 611 734
Factures bloquées	6 945 392	5 285 653
Fournisseurs, soldes à régulariser	6 274 206	6 212 864
Total en DT	4 174 511 365	2 599 713 030

Note n°I- 13 - Autres passifs courants :

Les autres passifs courant sont passés de 820 995 024 Dinars à fin 2020 à 590 756 293 Dinars au 31 décembre 2021.

	2021	2020
Clients, avances reçues	240 661 117	220 708 296
Personnel	166 808 013	121 583 805
Rappels, congés & charges à payer	128 897 823	91 452 554
Mutuelle	37 910 190	30 131 251
Etat	86 575 261	144 511 174
Commission de garantie	41 224 142	75 507 513
TVA & retenues à la source	37 867 147	64 846 328
Autres impôts et taxes	7 483 973	4 157 333
Surtaxe municipale à payer	26 289 007	24 829 638
Contribution RTT	21 915 951	17 131 304
CNPRS	39 118	42 723
Subvention perçue d'avance	0	240 000 000
Autres créditeurs	48 467 825	52 188 084
Total en DT	590 756 293	820 995 024

Note n°I- 14- Concours bancaires & autres passifs financiers :

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2021 à 1 590 367 235 Dinars contre 1 726 778 740 Dinars au 31 décembre 2020. Le détail est présenté comme suit :

	2021	2020
Crédits à CT en devises	1 497 283 214	1 603 125 307
Reclassement du LMT au CT	993 057 524	772 782 407
Crédit revolving « Sonatrach »	504 225 690	830 342 900
Crédits à CT en TND	0	18 450 341
Concours bancaire	20 603 647	20 768 836
Charges d'intérêt à payer	72 480 374	84 434 256
Total en DT	1 590 367 235	1 726 778 740



LES NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

Note N° II-1- Revenus

Les revenus de la STEG durant l'année 2021 totalisent la somme de 5 425 283 749 Dinars contre 5 281 721 967 Dinars à fin 2020.

	2021	2020
Ventes d'électricité	4 044 281 526	3 988 142 000
Basse tension	1 881 521 053	1 766 466 059
Moyenne tension	1 850 500 338	1 754 469 545
Haute tension	312 260 135	467 206 396
Ventes de gaz naturel	1 275 886 763	1 216 544 951
Basse pression	289 498 406	269 283 945
Moyenne pression	329 096 084	301 192 286
Haute pression	657 292 272	646 068 720
Ventes de GPL	91 942 958	64 949 191
Butane	32 370 125	25 911 736
Propane	33 106 310	25 551 324
Gazoline	26 466 523	13 486 131
Autres revenus	13 880 391	9 441 627
Travaux	11 792 301	7 499 955
Prestations de services	56 590	72 738
Ventes de matériel	1 897 894	1 758 601
Ventes de sous-produits	133 606	110 333
Variation de l'énergie livrée & non facturée	3 198 098	79 760
Variation du stock GPL	-3 905 988	2 564 438
Total en DT	5 425 283 749	5 281 721 967

Note N° II-2- Subvention d'exploitation

La subvention accordée par l'Etat à la STEG s'élève à 1 034 000 000 dinars. Le montant de 334 776 684 DT est relatif à la subvention reconnue par le Ministère des finances relatif à l'exercice comptable 2021 (voir la page sur les faits saillants).

	2021	2020
Subvention directe reçue	1 034 000 000	100 000 000
Subvention à recevoir	334 776 684	0
Total en DT	1 368 776 684	100 000 000

Note N° II-3- Coût des ventes

	2021	2020
Achats de Combustible (*)	4 147 865 924	3 411 089 546
Achats d'Electricité	821 084 373	576 622 686
Autres achats	153 510 232	181 667 475
Variation stock matières	-6 332 685	-37 243 496
Services extérieurs	248 396 832	236 677 410
Frais de personnel (**)	605 896 872	575 323 532
Impôts et taxes	18 577 538	12 337 054
Dotations aux amortissements	509 762 765	508 684 456
Ventes de déchets	-8 045	-2 552
Travaux faits par l'entreprise	-89 824 051	-81 593 754
Frais administratifs	-68 780 193	-65 361 657
S/Total en DT	6 340 149 562	5 318 200 700
Résorption de la participation des tiers	-93 794 644	-92 831 190
Total en DT	6 246 354 918	5 225 369 510

(*) Les achats de combustibles ont atteint 4148 MDT à fin 2021 contre 3411 MDT à fin 2020 enregistrant une augmentation de 737 MDT.

(**) Les frais de personnel ont passé de 575 323 532 Dinars en 2020 à 605 896 872 Dinars en 2021 enregistrant une augmentation de 5,3%. Ils se détaillent comme suit :

	2021	2020
Salaires et appointements	451 793 143	424 390 930
Charges patronales	96 640 107	97 786 638
Autres	57 463 622	53 145 964
Total en DT	605 896 872	575 323 532

Note N° II-4- Autres produits d'exploitation

	2021	2020
Récupérations de frais	23 253 007	28 581 146
Reprises sur provisions	184 138 008	249 058 109
Pénalités sur marchés	6 261 302	2 870 444
Autres produits d'exploitation	817 791	759 377
Total en DT	214 470 109	281 269 076

Note N° II-5- Autres charges d'exploitation

	2021	2020
Dot. aux provisions pour dépréciation d'actifs ^(*)	275 793 417	210 629 098
Autres Dotations aux provisions	108 126 278	23 426 329
Dons & subventions	997 280	1 206 650
Autres charges	4 039 128	3 393 190
Total en DT	388 956 102	238 655 266

(*)La dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs se compose principalement de la dotation pour dépréciation des comptes clients qui s'élèvent à 247 969 998 Dinars en 2021 contre 183 817 846 Dinars en 2020.

Une provision pour risque et charges a été constatée relatives aux écarts constatés entre le chiffre d'affaires en suspension de la TVA déclaré au niveau des déclarations mensuelles et celui déclaré au sein des déclarations trimestrielles.

Note N° II-6- Charges financières nettes

Les charges financières se sont élevées à 342 364 719 Dinars à fin 2021 contre 170 561 305 Dinars à fin 2020.

	2021	2020
Charges d'intérêts sur emprunts	206 347 306	193 455 595
Intérêts sur crédits en devises Investissements	139 951 217	139 359 171
Intérêts sur crédits en DT Investissements	589 236	2 723 167
Intérêts sur crédits d'exploitation	43 626 779	40 296 035
Commissions de garantie sur emprunts	19 642 800	9 753 603
Autres charges sur emprunts	2 537 274	1 323 619
Autres charges financières	79 588	1 952 538
Ch. Fin. liées à des Ex. antérieurs	-1 208 571	86 091
Provisions p/ dép. des actifs financiers	1 104 194	6 397 348
Ch. Fin. liées à l'actualisation des Coûts de démantèlement	45 791 309	39 707 528
Ch. Fin. liées à l'actualisation de la Provision de départ à la retraite	4 531 728	4 073 749
Produits financiers	-62 636 098	-117 486 932
Produits de crédits à la clientèle	-15 231 629	-33 478 117
Autres produits financiers	-47 404 469	-84 008 815
Résultat de change	148 355 265	42 375 388
Pertes de change réalisées	263 909 213	205 936 971
Pertes de change latentes	231 376 654	317 605 780
Reprise sur provision pour pertes de change	-196 010 153	-144 350 838
Gains de change réalisés	-54 045 322	-191 412 226
Gains de change latents	-96 875 128	-145 404 299
Total net DT	342 364 719	170 561 305

Note N° II-7- Produits des placements

	2021	2020
Revenus des placements et autres	1 229 491	1 131 411
Total en DT	1 229 491	1 131 411

Note N° II-8- Autres gains ordinaires

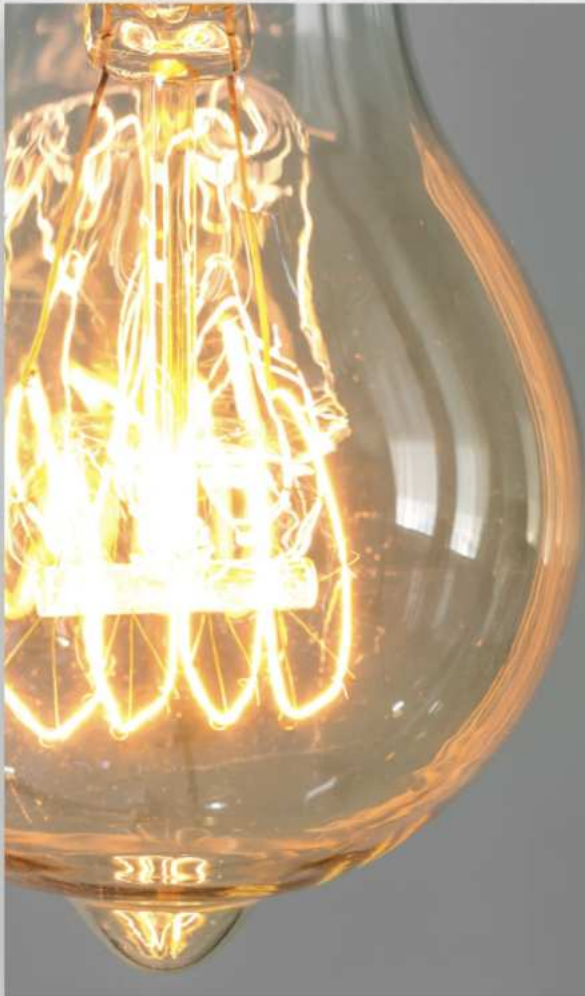
Les autres gains ordinaires ont atteint 12 022 015 Dinars à fin 2021 contre à 15 453 499 Dinars à fin 2020.

	2021	2020
Profits sur cessions d'immobilisations	5 132 416	7 478 436
Autres gains ordinaires	6 889 599	7 975 063
Total en DT	12 022 015	15 453 499

Note N° II-9- Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 11 702 593 Dinars au 31 décembre 2021 contre 33 695 631 Dinars au 31 décembre 2020 enregistrant une diminution de 21 993 038 Dinars.

	2021	2020
Pertes sur cessions d'immobilisations	8 313 348	7 874 000
Pertes sur dégâts matériels	1 114 428	5 057 120
Autres pertes	2 274 818	20 764 511
Total en DT	11 702 593	33 695 631



LES RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ

I. Présentation états financiers :



Le Ministère de l'industrie de l'énergie et des PME a demandé d'établir des états financiers par activité (gaz et électricité).

Le Conseil d'Administration a décidé, après avoir été convaincu des énormes difficultés d'établir des bilans séparés qui soient fiables et représentatifs, de se limiter à l'établissement d'un état de résultat pour chaque activité sachant que le système d'information de la STEG ne permet pas encore une telle distinction des activités.

L'état de résultat de l'activité Gaz est arrêté sur la base des mêmes méthodes comptable retenues pour la préparation des états financiers toutes activités confondues.

II. Détermination des charges et produits:



» Les charges:

Elles sont identifiées :

- par leur destination Gaz ou Electricité (compte général) ;
- par les UR (régions gaz, direction gaz, GPL, El Borma ...) ;
- par les UF (distribution Gaz).

Chaque compte de charge a été trié selon l'un des critères sus-indiqués, seules les cessions réciproques sont déterminées par la Comptabilité Analytique au prix coûtant.

Les charges relatives à l'activité électricité sont déterminées par déduction. Ainsi, toutes les autres charges ne répondant pas aux critères sus-indiqués ont été imputées à l'activité électricité.

La cession de gaz aux centrales pour la production d'électricité est calculée à sa valeur comptable (prix coûtant).

Les charges financières sont identifiées par la destination de l'emprunt contracté (pour les coûts d'emprunt) et de la nature de l'immobilisation (pour les coûts de démantèlement).

Les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks sont déterminées au prorata du stock de l'activité Gaz par rapport au stock global d'exploitation.

Les frais administratifs sont calculés par la comptabilité Analytique en appliquant des clés de répartition dont essentiellement le chiffre d'affaires.

» Les produits:

Le chiffre d'affaire est déterminé à partir des comptes spécifiques aux deux activités tels qu'ils apparaissent sur la balance générale des comptes.

La subvention d'exploitation reçue de l'Etat est affectée à l'électricité proportionnellement aux quantités consommées par les centrales y compris le producteur privé « CPC » de Radès.

Les autres comptes de produits sont extraits à travers les UR d'imputation.

Les produits relatifs à l'activité Electricité sont déterminés par déduction du total STEG ou par défaut. Ainsi les produits de placement, les produits des comptes courants et les produits sur cession d'immobilisations pour lesquels il ne peut y avoir de règles de répartition logiques ont été imputés à l'activité Electricité.



Etat de résultat par activité au 31/12/2021

TND

	31/12/2021			31/12/2020		
	GAZ	Electricité	Global	GAZ	Electricité	Global
REVENUS	1 368 282 722	4 057 001 027	5 425 283 749	1 285 242 303	3 996 479 664	5 281 721 967
Cession fournie	2 599 239 740	38 990 370	2 638 230 110	2 136 162 935	40 791 620	2 176 954 555
Coût des ventes	-4 252 157 812	-1 994 197 106	-6 246 354 918	-3 535 712 458	-1 689 657 052	-5 225 369 510
Cession reçue	-38 990 370	-2 599 239 740	-2 638 230 110	-40 791 620	-2 136 162 935	-2 176 954 555
Subvention d'exploitation	393 100 000	975 676 684	1 368 776 684	37 911 000	62 089 000	100 000 000
MARGE BRUTE	69 474 280	478 231 235	547 705 515	-117 187 840	273 540 297	156 352 457
Autres produits d'exploitation	142 171 298	72 298 811	214 470 109	140 963 885	140 305 191	281 269 076
Frais d'administration	- 9 943 638	-58 836 555	-68 780 193	-9 166 119	-56 195 538	-65 361 657
Autres charges d'exploitation	- 24 207 314	-364 748 788	-388 956 102	-20 953 444	-217 701 822	-238 655 266
RESULTAT D'EXPLOITATION	177 494 626	126 944 703	304 439 329	-6 343 518	139 948 128	133 604 610
Charges financières nettes	- 209 842 662	-132 522 057	-342 364 719	-54 306 035	-116 255 270	-170 561 305
Produits des placements	0	1 229 491	1 229 491	0	1 131 411	1 131 411
Autres gains ordinaires	876	12 021 139	12 022 015	748	15 452 751	15 453 499
Autre pertes ordinaires	- 1 022	-11 701 571	-11 702 593	-802	-33 694 829	-33 695 631
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	-32 348 182	-4 028 295	-36 376 477	-60 649 607	6 582 191	-54 067 416
Impôt sur les bénéfices	0	-6 286 253	-6 286 253	0	-6 102 710	-6 102 710
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-32 348 182	-10 314 548	-42 662 730	-60 649 607	479 481	-60 170 126
Effets des modifications comptables	846 825 683	2 665 461 799	3 512 287 482			
Résultat après modifications comptables	814 477 501	2 655 147 251	3 469 624 752			



AUTRES INFORMATIONS

Schéma des soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2021

EN DT

PRODUITS	CHARGES		SOLDES
Revenus & autres produits d'exploitation	5 455 623 894	Production déstockée	0
Production immobilisée	89 824 051		5 545 447 945
Total	5 545 447 945	0	Production
Production	5 545 447 945	Achats consommés	5 116 127 844
Marge sur coût matières	429 320 101	Autres charges d'exploitation	253 433 239
Subvention d'exploitation	1 368 776 684		
Total	1 798 096 786		Valeur ajoutée brute
Valeur ajoutée brute	1 544 663 547	Impôts & Taxes	18 577 538
		Charges de personnel	605 896 872
Total	1 544 663 547	Total	Excédent brut d'exploitation
Excédent brut d'exploitation	920 189 137	Autres charges ordinaires	11 702 593
Autres produits ordinaires	13 251 506	Charges d'intérêts nettes	342 364 719
Reprises sur provisions	184 138 008	Dotations aux amort. & provisions	893 682 459
Résorption de la participation des tiers	93 794 644	Impôts sur les sociétés	6 286 253
Total	1 211 373 295	Total	Résultat net
Effet des modifications comptables			-42 662 730
Résultat après modifications comptables			3 512 287 482
			3 469 624 752

Tableau de détermination du résultat fiscal au 31/12/2021 (en DT)

RÉSULTAT COMPTABLE AVANT MODIFICATIONS COMPTABLES	-36 376 477
LES RÉINTÉGRATIONS	766 584 834
Timbres de voyage	960
Pénalités de retard et amendes	24 050
Pertes de changes Latentes	231 376 654
Provisions non déductibles	385 023 889
modification comptable	83 081 908
Intérêts/Emprunts pris en charge	4 116 024
Charge financière non déductible	45 791 309
Amortissement non déductible	3 827 607
Impôt/ intérêts des revenus des capitaux mobiliers	2 236 600
Autres réintégrations	11 105 633
Contribution sociale de solidarité	200
LES DÉDUCTIONS	1 064 034 758
Reprises de provisions	184 138 008
Gains de changes latents	292 885 281
Revenus des actions	1 051 790
Revenus capitaux mobiliers	11 182 995
Subvention 2021 encaissée en 2020	240 000 000
Subvention 2021 non encore encaissée	334 776 684
Résultat fiscal avant impôt	-333 826 401
Impôt sur les sociétés (15%)	0
Minimum d'impôt (0,1% CA TTC)	6 286 253
RÉSULTAT NET	-42 662 730

ANNEXE AU TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

ETAT DES REPORTS DEFICITAIRES ET DES AMORTISSEMENTS REPUTES DIFFERES EN DT

Exercice	Résultat fiscal	Dotations aux amortissements	Déficit d'exploitation de l'exercice	Amortissements réputés différés en période déficitaire	Déficits reportable
2017	-449 872 236	443 883 653	-5 988 574	443 883 653	-443 883 653
2018	-695 869 773	453 486 000	-242 383 773	453 486 000	-453 486 000
2019	-572 927 781	466 247 570	-106 680 211	466 247 570	-466 247 570
2020	140 719 413	508 684 456	0	214 333 145	-214 333 145
2021	-333 826 401	509 762 765	0	333 826 401	-333 826 401
Total	-1 911 776 778	2 382 064 444	-355 052 558	1 911 776 769	-1 911 776 769

LES ENGAGEMENTS HORS BILAN 31/12/2021

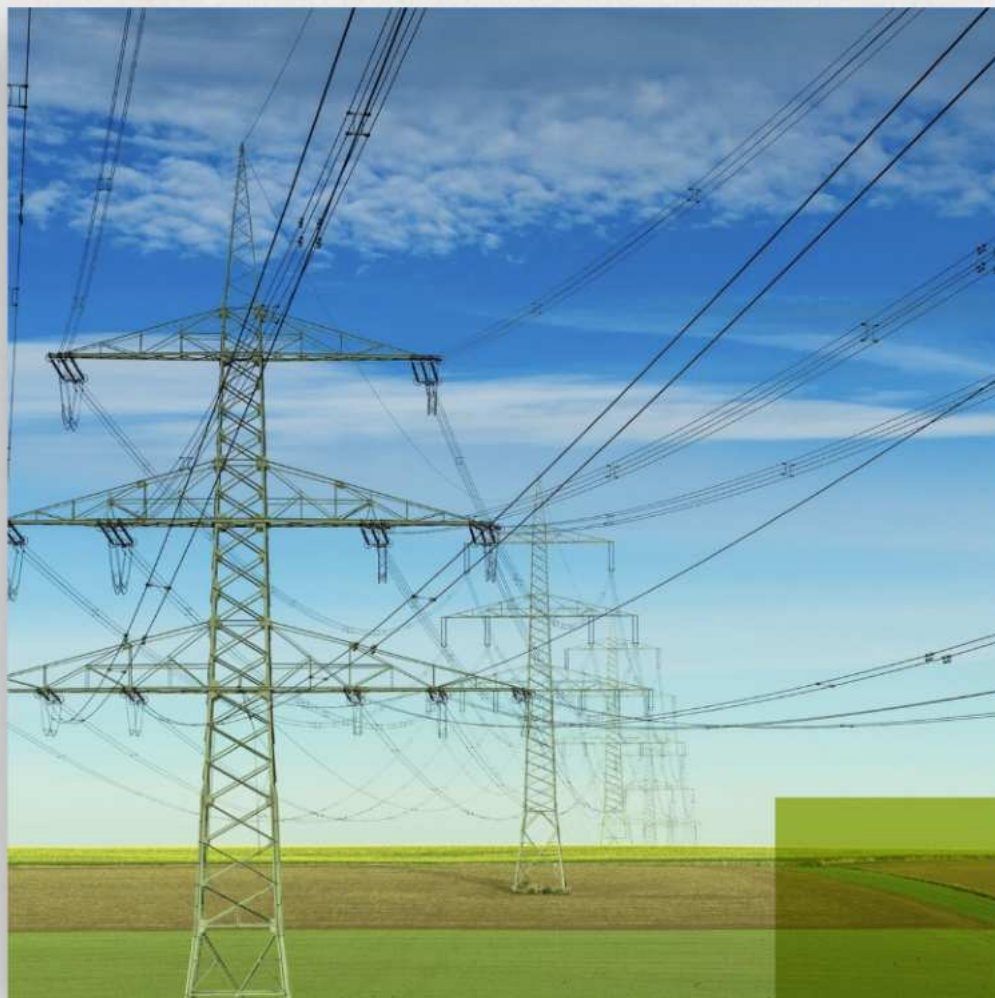
	EN DT	
	2021	2020
INTERETS SUR EMPRUNTS	1 410 109 463	1 690 971 660
CAUTIONS BANCAIRES	4 352 089	4 769 028
ENGAGEMENTS DONNES	TOTAL =	1 695 740 688
CAUTIONS BANCAIRES	820 954 719	873 314 297
PRODUITS FINANCIERS SUR BRANCHEMENT A TERME	6 080 855	6 360 952
CREDITS A UTILISER	3 868 565 319	3 087 330 381
INETERETS SUR PRETS AU PERSONNEL	20 860 613	19 574 948
GARANTIES DE L ETAT SUR LES EMPRUNTS	13 823 691 988	12 781 465 713
REMBOURSEMENTS DES EMPRUNTS GARANTIS PAR L ETAT	-4 461 898 872	-3 510 120 061
GARANTIES DE L'ETAT RESTANT	9 361 793 116	9 271 345 652
ENGAGEMENTS RECUS	TOTAL =	13 257 926 230
MARCHES ET COMMANDES NON SOLDES	919 918 298	239 943 789
ACCREDITIFS	3 972 453	21 497 375
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	TOTAL =	261 441 164

Echange dans le cadre de l'interconnexion Tunisie - Algérie :

Quantité fournie : 241 094 000 kWh

Quantité Reçue : 268 877 800 kWh

Solde : 27 783 800 kWh ; soit une valeur de 7 567 620 DT inscrite au niveau des états financiers.



RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE L'ELECTRICITÉ ET DU GAZ (STEG)

Rapport Général sur les états financiers arrêtés le 31 Décembre 2021

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration
SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE L'ELECTRICITÉ ET DU GAZ- STEG

I. Rapport sur les états financiers annuels

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz -STEG, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de 15.040.434 KDT et des capitaux propres positifs de 1.201.873 KDT y compris un résultat déficitaire de l'exercice pour un montant de 42.663 KDT.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz -STEG au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces éléments probants ont mis en évidence les réserves suivantes :

2.1. Les immobilisations corporelles présentent au 31 décembre 2021, respectivement, une valeur brute de 15.249.501 KDT et une valeur nette de 7.574.053 KDT. Ces actifs soulèvent de notre part les remarques suivantes :

- La société a confié la mission de l'inventaire physique de ses immobilisations à une commission interne créée en vertu de la lettre d'instruction n°61-14 du 01 août 2014.

Toutefois, les travaux de recensement et de rapprochement des résultats de l'inventaire physique avec les soldes transcrits dans les états financiers ne sont pas encore achevés.

En effet, les taux d'avancement des travaux d'inventaire physique des immobilisations corporelles sont estimés en nombre et en valeur respectivement à 60% et 96% au 31 décembre 2021.

Bien qu'environ 96% des actifs immobilisés sont constitués par des actifs de production et des réseaux de transport et de distribution, nous sommes d'avis d'accélérer les travaux de recensement physique et de rapprochement des immobilisations dans les meilleurs délais.

Egalement, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz ne dispose pas des titres fonciers justifiant ses droits sur des terrains inscrits dans ses livres comptables pour un montant d'environ 7.980 KDT.

- L'actif immobilier transféré à la STEG lors de sa création n'a pas été encore évalué par la commission désignée à cet objet en date du 10 mai 2016.

Dès lors, en l'attente de la clôture des travaux de recensement physique et leurs rapprochements avec les livres comptables, de la clôture des travaux d'évaluation du patrimoine immobilier et de la régularisation de la situation foncière des terrains, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact des éventuels redressements qui pourraient résulter de ces opérations sur les actifs immobilisés et sur les capitaux propres de la société.

2.2. Par référence à la lettre n°2022-08-21000-820 en date du 27 juillet 2022 adressée par le Ministère des Finances, la STEG a procédé à la comptabilisation des subventions à recevoir relatives à la période 2016-2020 pour un montant de 3.595.369 KDT au sein du compte « Modifications comptables affectant les résultats reportés » et un montant de 334.777 KDT relatif à la subvention à recevoir au titre de l'exercice 2021.

La méthode de détermination de ces montants et le traitement comptable adopté sont plus amplement mentionnés au niveau de la note aux états financiers « faits saillants de l'exercice 2021 ».

A cet égard, ce point soulève de notre part les deux remarques suivantes :

- Le traitement comptable préconisé par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relatif au Système Comptable des Entreprises, prévoit la comptabilisation desdites subventions parmi les produits de l'exercice.

Dès lors, ce traitement comptable des subventions n'est pas conforme aux dispositions normatives en la matière. Ainsi, si le traitement comptable préconisé était respecté, le résultat de l'exercice serait bénéficiaire de 3.552.707 KDT.

Toutefois, ce traitement comptable adopté par la STEG n'a pas d'incidence sur la situation des capitaux propres de la STEG au 31 décembre 2021.

- Comme indiqué au sein du rapport annexé à la loi des finances de l'année 2022 et au sein de la lettre du Ministère des finances du 27 Juillet 2022, le montant des subventions à recevoir est ajustable et fera l'objet d'une discussion entre les services du Ministère des Finances et la STEG.

Dès lors, les capitaux propres de la société pourraient être ajustés par les éventuels ajustements des montants des subventions à recevoir, qui pourraient se révéler nécessaires après l'accomplissement des travaux de vérification et de discussion entre les services du Ministère des Finances et les services de la STEG.

3. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 3.1.** La STEG a subi durant l'année 2021 une perte globale d'énergie de 21,14% soit 4.462 GWh. Toutefois, la STEG n'a pas pu déterminer de manière fiable la perte d'énergie relative à la consommation illégale.

Ainsi, la perte globale d'énergie y compris la fraude de l'énergie ne cesse d'augmenter d'un exercice à l'autre et affecte significativement l'équilibre financier de la STEG.

Par ailleurs, cette situation ne nous permet pas d'assurer l'exactitude et l'exhaustivité du chiffre d'affaires transcrit dans les états financiers de la société.

- 3.2.** La STEG n'a pas procédé à l'estimation et à la constatation des provisions suffisantes au titre des éventuelles pénalités de retard de paiement des fournisseurs du Gaz.

En effet, les états financiers ci-joints comportent des provisions pour risques et charges, pour un montant de 20.000 KDT, relatives aux pénalités de retard de paiement réclamées par l'Entreprise Tunisienne des Activités Pétrolières –ETAP à la STEG, par courrier n°1836 en date du 03 mars 2021, pour un montant de 64.666 KDT.

Par ailleurs, la STEG a adressé à l'ETAP une lettre de réponse à ce courrier pour l'informer qu'elle est en cours de vérification des pénalités réclamées ainsi que pour l'informer que ce sujet sera présenté au Conseil Interministériel dédié aux sociétés du secteur de l'énergie.

Par conséquent, en l'attente de la régularisation des dossiers des pénalités de retard avec les fournisseurs concernés, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet des éventuels ajustements comptables qui pourraient résulter, et les capitaux propres se trouvent minorés des éventuelles pénalités de retards qui pourraient être décaissées.

- 3.3.** La loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable prévoit dans son article 03 la possibilité d'une dérogation aux prescriptions des normes tunisiennes à condition d'obtenir l'autorisation du Ministère des Finances.

Toutefois, la STEG applique des dispositions prévues par les normes internationales pour des sujets traités par des normes prévues par le système comptable des entreprises en Tunisie et ce avant l'obtention de l'autorisation précitée. Notons que la STEG a envoyé une lettre au titre de ce sujet au Conseil National de la Comptabilité en date du 16 Juin 2021 et n'a pas encore reçu de réponse ni d'autorisation pour l'application de ces normes internationales.

Par ailleurs, pour le besoin de l'intelligibilité de l'information financière, la STEG devrait prévoir une note complémentaire détaillant les effets des discordances entre le référentiel appliqué et le référentiel national sur les états financiers.

- 3.4.** Par référence à la lettre n°133, en date du 30 décembre 2020, le Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines a notifié son refus de prolongation de la concession accordée à la société Carthage Power Company par le décret n°1999-940 du 30 avril 1999 et par conséquent, ladite concession a pris fin le 13 mai 2022.

Toutefois, les travaux de rapprochements des créances et dettes entre la STEG et la CPC, nous permis de déceler les écarts suivants :

KDT

LIBELLE	En faveur de la STEG			En faveur de la CPC		
	STEG	CPC	ECART	STEG	CPC	ECART
Facture de vente de Gaz 03/2022	32 508	32 508	-	-	-	-
Facture de vente de Gaz 04/2022	41 348	41 348	-	-	-	-
Facture de vente de Gaz 05/2022	25 456	25 456	-	-	-	-
Gasoil (17000 m3)	34 000	-	34 000	-	-	-
Résolutions des anomalies	2 000	-	2 000	-	-	-
Pénalité de retard 08/2008	23	-	23	-	-	-
Pénalité de retard 01/2022	6	-	6	-	-	-
Pénalité de retard 02/2022	64	-	64	-	-	-
LOYER TERRAIN	2	-	2	-	-	-
Achat de l'électricité F. N°03-2022	465	-	-	28 706	28 839	-133
Achat de l'électricité F. N°04-2022	-	-	-	41 426	41 572	-146
Achat de l'électricité F. N°05-2022	-	-	-	26 334	26 334	-
Revendication des frais d'assurance	-	-	-	-	12 000	-12 000
Revendication des pénalités d'indisponibilité contractuelles,	-	-	-	-	3 500	- 3 500
Revendication des Coefficients de Dégradation de la C. Spécifique	-	-	-	-	3 800	- 3 800
Total	135 872	99 311	36 096	96 466	116 045	-19 579

Cette situation ne nous permet pas de nous assurer de la sincérité ni de la régularité desdits soldes et de la recouvrabilité des créances susmentionnées.

- 3.5.** La rubrique « Immobilisations en cours » comporte deux projets relatifs à la réalisation des stations de compression Gaz de Zriba et d'Ain Turkia qui s'élèvent respectivement, au 31 décembre 2021, à 298 KDT et 17.498 KDT.

Egalement, les autres passifs courants font apparaître un montant de 2.330 KDT relatif à la mise en jeu des cautions définitives du fournisseur DEWCO déclaré en liquidation judiciaire par le tribunal du commerce de Pontoise France en date du 01 mars 2016.

A l'issue de cette liquidation, les travaux de construction de Zriba et d'Ain Turkia ont été arrêtés.

La société «CARTHAGE INDUSTRIES », l'un des sous-traitant de la société DEWCO, chargée du lot génie civil et du lot des systèmes de sécurité incendie a effectué une saisie arrêt sur les comptes de la société DEWCO chez la STEG suite à un jugement définitif prononcé en 2020.

Ainsi, la société DEWCO n'a pas procédé à la livraison de la totalité du matériel réceptionné par la STEG qui demeure encore dans les locaux des fournisseurs. Ces équipements non livrés s'élèvent à 594.932 euros et ont été payés à concurrence de 50%.

En outre, les taux d'avancement des travaux à la date de résiliation du contrat, s'élèvent respectivement à 93% pour la station de Zriba et 55% pour la station d'Ain Turkia. Toutefois, les paiements effectués s'élèvent respectivement à 85,4% et 64,8%.

Les éléments réunis jusqu'à la date de rédaction de ce rapport sont insuffisants pour statuer sur les ajustements comptables, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si cette affaire a été jugée définitivement et les travaux nécessaires pour l'aboutissement de ces deux stations ont été achevés.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion.

En application des dispositions de l'article 7 du décret n°87-529, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à examiner le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A cet égard, nous vous signalons que nous n'avons pas d'observation relative aux données portées dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

5. Responsabilité de la Direction et des Responsables de la Gouvernance dans la préparation et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de révision légale des comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Ainsi, en application des dispositions de l'article 9 du décret n°87-529 du premier Avril 1987, fixant les conditions et les modalités de la révision des comptes des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés dont le capital est entièrement détenu par l'Etat, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Nos remarques et observations ont été consignées dans un rapport distinct relatif à l'évaluation du système de contrôle interne. Ce rapport a été remis à la Direction Générale de la Société et fait partie intégrante de notre avis sur les états financiers.

Tunis, le 14 septembre 2022

LE REVISEUR LEGAL

Pour le Groupement CNW/CNH

NEJI HAJJI



SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE L'ELECTRICITÉ ET DU GAZ (STEG)

Rapport Spécial sur les états financiers arrêtés le 31 Décembre 2021

***Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration
SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ- STEG***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, et en application des dispositions de l'article 9 du décret n°87-529 du premier Avril 1987, fixant les conditions et les modalités de la révision des comptes des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés dont le capital est entièrement détenu par l'Etat, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par le décret sus-indiqué.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation des conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations relatives à des conventions nouvelles

Par référence à la lettre n°2022-08-21000-820 en date du 27 juillet 2022 adressée par le Ministère des Finances, la STEG a reçu une reconnaissance auprès du Ministère des Finances relative aux subventions d'exploitation des exercices 2016, 2017, 2018, 2020 et 2021.

A cet égard, le montant des subventions à recevoir au titre des exercices 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 qui s'élèvent à 3.930.146 KDT a été approuvé par le Conseil d'administration de la STEG tenu en date du 25 août 2022.

II. Opérations relatives à des conventions antérieures

1. La STEG a reçu une lettre de la Tutelle en date 22 novembre 2019 qui prévoit la livraison par la STEG à la SNDP, à titre de prêt, d'une quantité de fuel de 10.000 tonnes.

Une demande de quantité supplémentaire a été envoyée par la SNDP en date de 27 novembre 2020 pour une quantité de 10 000 tonnes à titre de prêt.

La quantité de Fuel livrée à la SNDP s'élève au 31 décembre 2021 à 16 642 tonnes soit l'équivalent de 7.568.136 dinars.

2. La convention de détachement conclue entre la STEG et le ministère de l'Industrie et de l'Energie continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2021.

Ainsi les montants facturés par la STEG à ce titre au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 265.637 dinars. Les montants facturés et qui demeurent non encore réglés au 31 décembre 2021 totalisent 2.904.044 dinars.

3. Les états financiers de la STEG font apparaître des créances qui reviennent à des exercices antérieurs et qui demeurent non encore recouvrées relatives à des conventions de détachement et ce pour un montant de 588.926 dinars qui se détaille comme suit :

Organisme	Créances en DT
Agence Nationale de Mise en Valeur et d'Exploitation du Patrimoine Archéologique et Historique	78 958
Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie	7 896
Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles	7 268
Centre National des Sciences et Technologies Nucléaires	1 229
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	113 772
Ministère de la Santé	93 172
Ministère du Commerce	55 881
Ministère de la Femme, de la Famille et des Personnes Agées	72
Ministère de l'Environnement	7 047
Présidence du Gouvernement	79 738
S.E.R.E.P.T	54 847
SOTUGAT	7 074
THYNA PETROLE	81 972
Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Intégration Professionnelle	15 471
Total général	604 397

4. A l'instar des exercices précédents, les membres du Conseil d'Administration (à l'exception du représentant du Ministère de l'Equipement de l'Habitat et de l'Infrastructure) ont bénéficié courant l'exercice 2021 des quotas de gratuité d'électricité.

Egalement, le Contrôleur d'Etat a bénéficié du quota de gratuité de l'électricité à partir du 29 juin 2021.

A cet effet, nous vous informons que ce sujet a été examiné par le Conseil d'Administration de la STEG lors de réunion n°367 tenue en date du 19 mai 2017.

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions dudit article et votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence de conventions ou opérations visées par les dispositions de l'article précité.

Tunis, le 14 septembre 2022

LE REVISEUR LEGAL

Pour le Groupement CNW/CNH



NEJI HAJJI



DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Décision du 7 Avril 2022

Après discussions, le Conseil d'Administration arrête les états financiers au 31 décembre 2021 conformément au projet qui lui a été soumis et recommande de les transmettre à l'auditeur externe à l'effet de l'examen nécessaire et des vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur en la matière.

Décision du 20 Septembre 2022

Après avoir pris acte des états financiers de la STEG arrêtés au 31 décembre 2021 validés par l'auditeur externe, le Conseil d'Administration recommande de les transmettre à l'autorité de tutelle pour approbation.